

## VALENCE SUR BAÏSE : LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION SONT ADOPTÉS A L'UNANIMITÉ

En marge des délibérations le Conseil Municipal se prononce pour Occitanie comme nouveau nom de la Région



VALENCE SUR BAÏSE : LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION SONT ADOPTÉS A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 mars sous la présidence du maire, Marie-thérèse Broca-Lannaud. L'ordre du jour concernait l'examen et le vote des comptes administratifs du budget communal 2015 et ceux des budgets annexes, transport scolaire, lotissement de la Garenne. C'est l'adjoint au maire, Michel Novarini, qui a présenté ces divers budgets qui ont été adoptés à l'unanimité.

Le compte administratif de la commune 2015 en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 383 633 euros et les recettes à 1 649 332 euros, soit un résultat positif de l'exercice de 265 699 euros auxquels s'ajoutent l'excédent de fonctionnement 2014 soit 371 104 euros pour un résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 de 636 803 euros.

En section d'investissement les dépenses s'élèvent à 539 600 euros et les recettes à 523 403 euros, soit un résultat négatif de l'exercice de 16 197 euros auxquels s'ajoutent le déficit d'investissement 2014 reporté de 148 119 euros, soit un résultat de moins 164 316 euros auxquels s'ajoutent 161 083 euros les restes à réaliser pour un besoin de financement total de 325 399 euros.

Le résultat définitif du compte administratif 2015 s'élève à 472 487 euros, (636 803 euros moins 164 316 euros).

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2016 à la section d'investissement la somme de 325 400 euros et le surplus de 311 403 euros aux recettes de fonctionnement, (excédent de fonctionnement reporté).

Le compte administratif 2015, transport scolaire, dégage un résultat positif de 14 420 euros.

Parmi les autres délibérations à noter les demandes de subventions pour la Maison de santé pluri-professionnelle dont l'estimation des travaux s'élèveraient à 1 010 000 €. Avant d'en donner le détail, le maire « précise bien qu'il s'agit de demandes », celles-ci se décomposent de la façon suivante : DETR : 250 000 €, Conseil Régional : 101 000 €, Conseil Départemental : 150 000 €, P.E.T.R. (Pays d'Armagnac) : 150 000 €, MSA : 5 000 €, Réserve Parlementaire : 5 000 €, soit un total de 661 000 €. Il resterait à charge de la Commune, 349 000 €.

Que ce soit pour faire partie d'une des commissions permanentes du Conseil d'Administration du CIAS de la Ténarèze ou bien du comité de pilotage au sein du Plan de prévention national de la santé, PPNS, aucun conseiller n'y donne suite en raison des horaires des réunions qui sont pendant les heures de travail.

Le logement refait par l'association des bénévoles « Les motivés » au-dessus de la bibliothèque sera loué 300 euros.

Suite à l'installation de la nouvelle école maternelle à l'ancienne Poste, les dix radiateurs récupérés seront vendus au prix de 500 euros.

### QUESTIONS DIVERSES

Un projet de journée citoyenne, le 28 mai, est proposé par Monique Mestre. Cela consisterait, comme cela se fait en France depuis 2008 et dans douze communes gersoises, de réaliser des travaux d'amélioration et d'embellissement pour mettre en valeur tout ce qui est environnement quotidien.

Une lettre de la Présidente de la nouvelle Région sollicite les Conseillers Municipaux à proposer un nom pour la nouvelle région. A l'unanimité le Conseil Municipal propose le nom d'Occitanie.